

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 MARS 2023

La séance est ouverte à 20H00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

PRESENTS : Christian ALIBERT – Arnaud DE CAMBIAIRE – Daniel GUEZE - Ginette MACHISSOT - Emanuel ARNAUD – Mickaël ARNAUD - BITH Jacqueline - Quentin CADET – Edith LAINE - MALOSSE Brigitte

ABSENTS EXCUSES :

Magali COPIE

ABSENTS :

Mickaël ARNAUD

Secrétaire de séance : M. Quentin CADET

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2022
- ⇒ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur vélo sur le plateau de vernoux – Attribution du marché
- ⇒ Partenariat pour la réalisation d'un schéma directeur vélo sur le plateau de vernoux en vivarais
- ⇒ Mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le SCOT - Avis

Informations diverses

- ⇒ Réponse Valence Romans Déplacements
- ⇒ Occupation des espaces extérieurs de la maison des artisans
- ⇒ Rencontre avec la conseillère aux Décideurs Locaux
- ⇒ Commande du fichier des données cadastrales
- ⇒ Point sur la fibre optique
- ⇒ Course à pied Ultra Ardèche
- ⇒ Achat d'un barnum
- ⇒ Directrice de la crèche remplaçante

Questions diverses

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur vélo sur le plateau de vernoux – Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été approuvé par délibération en séance du 15 décembre 2022 l'engagement du schéma directeur « plateau de Vernoux » et le lancement de la consultation pour désigner un bureau d'études spécialisé dans les politiques cyclables et apte à mener les opérations d'animation, de promotion et de communication prévues en respectant les limites financières exposées.

DOSSIER DE CONSULTATION

Avec l'appui des services de la CAPCA, il a été rédigé les pièces du dossier de consultation aux entreprises.

Le marché de service a été estimé à 40 000 € HT, la consultation sera donc passée en procédure adaptée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- Prix : 60 points
- Valeur technique : 40 points
 - o Sous critère 1 : La structure 10 points
 - o Sous critère 2 : Les moyens humains 10 points
 - o Sous critère 3 : La méthodologie de travail 20 points

CONSULTATION

La consultation a été publiée le 02/01/2023 selon le planning ci-après :

- Dématérialisation du dossier de consultation des entreprises et de l'avis public à la concurrence : 02/01/2023
- Date limite de réception des offres : 01/02/2023

A l'issue de la date limite de réception des offres, 5 plis ont été déposés dans les délais :

N° d'arrivée	Nom du candidat
1	INGETEC
2	Groupement conjoint <u>ASCODE</u> / CIRCUM URBEM / TREC Service
3	B&L EVOLUTION
4	EVO PODS / sous-traitant CDVIA
5	CITEC INGENIEURS CONSEILS

ANALYSE DES OFFRES

Selon les critères de jugement des offres précisés ci-dessus, le résultat de l'analyse des offres (en pièce annexe, le rapport d'analyse technique et financier réalisé par les services de la CAPCA) donne le résultat suivant :

Classement	N° d'arrivée	Nom du candidat
1	1	INGETEC
2	5	CITEC INGENIEURS CONSEILS
3	2	<u>ASCODE</u> / CIRCUM URBEM / TREC Service
4	3	B&L EVOLUTION
5	4	EVO PODS / sous-traitant CDVIA

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée de :

- **Valider** le rapport d'analyse des offres tel qu'il a été proposé par la CAPCA
- **Désigner** la société INGETEC titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur vélo sur le plateau de vernoux
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant avec la société INGETEC Pour un montant de 25 500 € HT, soit 30 600 € TTC
 - o **Inscrire** les crédits nécessaires au budget 2023

Adopté à l'unanimité

Partenariat pour la réalisation d'un schéma directeur vélo sur le plateau de vernoux en vivarais

La commune de Châteauneuf de Vernoux porte le projet de réalisation du schéma directeur pour l'ensemble des communes du Plateau de Vernoux qui ont validé la démarche et pour le compte de la CAPCA.

Sur ce territoire, l'usage de la voiture représente la plus grande partie des déplacements des résidents du territoire, à l'exception d'une ligne de bus vers Valence, des transports scolaires et des transports à la demande. Le nombre de voitures par foyer est donc élevé au regard des contraintes de mobilité et représente un poids financier important pour les ménages qui s'alourdit encore dans le contexte actuel de renchérissement des carburants impactant négativement leur revenu et leur pouvoir d'achat.

Il apparaît donc nécessaire de proposer aux résidents une alternative cyclable pour leurs déplacements au sein du bassin de vie et au-delà avec les territoires alentours de la Communauté de Communes Rhône Crussol et la Communauté de Communes du Pays de Lamastre.

Le schéma directeur dénommé « Plateau de Vernoux à Vélo » vise à soutenir la stratégie du territoire pour le développement de la pratique du vélo pour les trajets du quotidien. Il permettra également de déterminer un plan d'actions opérationnel sur plusieurs années et un plan pluriannuel d'investissement.

Il comprend 3 axes :

Définition d'un maillage fin de voies afin de relier les communes du territoire (routes calmes, chemins ruraux principalement, voire sentiers) et au sein de chaque commune, pour répondre aux besoins de déplacements des publics cibles,

Préconisations d'aménagements et d'équipements sur les voies identifiées, proposition d'une stratégie d'intervention et priorisation des actions,

Mise en place d'un volet animation et communication en direction du grand public, des jeunes, et des moins jeunes pour la reprise de la pratique, des associations, entreprises pour inciter à la pratique du vélo

Ce schéma directeur, estimé à 40.000€, a été lauréat de l'appel à projets de l'ADEME pour le programme « AVELO2 » et, à ce titre, bénéficie de 50% d'aides. Sur l'axe 1 du programme AVELO 2 lié à la construction d'une stratégie (maillage, équipements et aménagements) dans la limite de 16 650€ TTC et de 50% d'aides pour les axes 3.1 et 3.2 du programme lié à l'animation et la promotion de politiques cyclables dans la limite de 3350 € TTC. Afin d'accompagner ce schéma directeur cyclable, et de compléter l'aide de l'ADEME, il est demandé à la CAPCA de participer par le versement d'une aide d'un montant estimé à 13 304 € décomposée comme suit : à hauteur de 30% du cout prévisionnel de l'axe 1 lié à la construction d'une stratégie, et de compléter les aides de l'ADEME pour couvrir en totalité le coût TTC des axes 3.1 et 3.2 liés aux actions d'animation et de promotion de politiques cyclables. Ces montants seront revus au prorata après attribution du marché.

Afin de compléter le maillage financier, la commune a sollicité la CAPCA pour une demande de subvention et recherche des financements privés.

En plus du soutien financier, la CAPCA propose d'apporter un appui technique et administratif à la réalisation du projet.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée de :

Valider l'accompagnement technique, administratif et financier de la CAPCA

Valider le principe d'une convention de délégation entre la commune et la CAPCA.

Autoriser le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre du schéma directeur.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de plusieurs informations à communiquer, à savoir :

- Réponse Valence Romans Déplacements : réponse favorable à l'utilisation de l'arrêt à l'intersection de la RD14 et de la RD105 d'un service de bus à destination du collège de Crussol Saint Péray, notamment pour les élèves scolarisés en SEGPA.
- Occupation des espaces extérieurs de la maison des artisans : proposition de mettre en place une redevance/tarif annuel.le. Une demande a été faite aux services juridiques de la CAPCA pour la mise en œuvre.
- Rencontre avec la conseillère aux Décideurs Locaux : objectif est d'aider le plus possible les collectivités où il y a le moins de connaissances en finances et de donner plus d'autonomie aux secrétaires de mairies. Également d'accompagner réglementairement les projets sur le plan fiscal, financier, foncier...
- Commande du fichier des données cadastrales pour préparation de la commission locale des impôts.
- Point sur la fibre optique : présentation du planning prévisionnel / Il faudra revoir adressage de 33 adresses
- Course à pied Ultr'Ardèche : Manifestation prévue le 27 mai 2023. L'association demande la mise à disposition de la salle communale comme point de pause pour les coureurs et bénévoles.
- Achat d'un barnum : Afin de faciliter l'organisation de manifestation pour la commune, pour les associations. Voir pour location du matériel. Validation du devis
- Directrice de la crèche remplaçante : Présentation de son projet afin d'externaliser la crèche et cherche un terrain dans le but de sortir de la crèche, d'être au plus de la nature...
- Mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le SCOT : La commune est intéressée par la démarche d'accompagnement que pourrait lui proposer le SYMCA pour analyser la compatibilité au SCOT de la carte communale existante et le cas échéant dans la réalisation du nouveau document d'urbanisme.

Questions diverses

- Monsieur Emanuel ARNAUD demande où en est sa demande de places de parking devant chez lui pour son activité de boulanger : il lui est proposé d'être mis en contact avec la personne compétente du département
- Monsieur Emanuel ARNAUD fait observer qu'il y a beaucoup de chiens errants qui divaguent sur la commune : le maire propose qu'un article soit fait et publié dans le prochain magazine municipal pour rappeler la réglementation

La date du prochain conseil municipal est fixée au 4 avril 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.